

Charte des langues régionales et minoritaires : en finir avec les fantasmes !

Après la surprise de voir ce sujet abordé dans le thème 3, dans une fiche sur le « besoin de démocratie à tous les niveaux » et alors que le dernier congrès de la FSU a conclu par « La FSU considère que les mesures concrètes de soutien aux langues régionales sur lesquelles la France s'était engagée dans le cadre des discussions sur la Charte peuvent trouver leur traduction dans le cadre juridique national, même si la Charte, notamment dans son Préambule, ne semble pas fournir le cadre approprié », il est temps d'en finir avec les idées reçues sur les menaces sur « l'unité de la République et l'égalité entre les citoyens ».

En effet, que dit réellement la Charte (signée par la France mais non ratifiée) ? Dans son Préambule, elle stipule que le soutien aux LR ne doit pas « se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre ». L'article 8 prévoit que l'enseignement des LR se fasse que si « le nombre [d'élèves] est jugé suffisant », ce qui veut dire qu'il n'y a aucun risque de promotion d'une LR. Même sur certains articles sur lesquels ne s'est pas engagée la France, des « garde-fous » existent : sur la justice, le texte rappelle que c'est le juge qui décide si le procès peut se tenir ou non en LR ; sur les services publics, que l'accès aux LR ne peut se faire que là « où cela est raisonnablement possible ». Bref, beaucoup de bruit pour rien.

Par ailleurs, on a tendance à rappeler que la Charte serait inconstitutionnelle et qu'il faudrait faire une loi. Même si cet article n'a pas vocation à dire que, oui, changer de constitution et de République serait une bonne chose, l'actualité ne faisant que nous le rappeler, là encore déconstruisons quelques vieilles idées reçues, de droite comme de gauche. La Charte ne menace pas l'unité nationale car parler occitan ou breton n'implique pas le refus de la France (c'est une insulte faite aux citoyen-nes français-es qui ont prouvé leur loyauté à la nation). A l'inverse parler français n'empêche ni d'être d'extrême-droite ni d'être monarchiste. Quant à la conception de la nation qui serait politique et non ethnique, attention, car il ne faut pas faire de la langue française la marque de la nationalité : langue véhiculaire, nécessaire au fonctionnement des institutions, elle ne doit pas être vue comme langue unique car là, oui, ce serait une vision ethniciste de la nation. De plus, dire que reconnaître les LR créerait une inégalité entre les citoyen-nes, c'est oublier que les inégalités d'aujourd'hui sont ailleurs, bien loin de questionnements sur la langue qu'on parle.

Enfin, histoire de se rassurer, quand on sait que 24 pays européens et frontaliers de l'Europe ont reconnu la Charte, nous avons le recul nécessaire pour voir que ces Etats (l'Allemagne, la Finlande, la Suisse...) ne semblent pas affaiblis par la reconnaissance des langues régionales et minoritaires. La Charte est un symbole de la diversité du monde. Ni plus ni moins. Le reste n'est que fantasme et est très éloigné des préoccupations réelles des collègues de LR (postes, continuité, réforme du collège...), comme ils/elles ne cessent de l'expliquer dans les stages syndicaux.

Marc Rollin, militant du secteur contenus, Ecole Emancipée
Patricia Laborie, ex-sec.adj du S3 de Rennes, ex-membre du CALR de l'académie de Rennes, UA